

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

PRESENTS : BONNET A. CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. BAUCHET S. BOUSSEAU V. BONNERY PY. COUTAUD N. BOUTIN P. DIEUMEGARD C. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU JB. GUERIN M. MOREAU M. LEROUX MM.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur Dany CHARRIER par Monsieur Anthony BONNET, et Madame Colette BOURASSEAU par Madame Marie-Madeleine LEROUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Christelle DIEUMEGARD.

AVENANT N° 2 – MARCHE – LOT N° 1 – AMENAGEMENT PLACE DE LA NOUE

La Commune avait confié en Janvier dernier à l'entreprise de TP EIFFAGE-MIGNE de la BOISSIERE, la réalisation des travaux d'aménagement de voirie et de réseaux EU-EP (lot n° 1) de la place de la Noue, des abords de la mairie et des commerces. L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée chargée du suivi de l'opération, a compilé les différentes demandes de prestations complémentaires qui ont émaillé le déroulement du chantier depuis plusieurs mois, afin de proposer un avenant en plus au marché initial. Les éléments à valider qui totalisent un montant de + 10 747,93 euros ht, faisant passer le marché de 268 177 euros ht, à 278 924,93 euros ht sont les suivants : fourniture et pose de 31 poteaux inox fixes et amovibles (*), de 8 bornes anti-bélier (*), de canalisations Ø200 sur le réseau d'eaux pluviales, de bordures P1 et T1, de tampons Ø600, de caniveaux-grilles, de coffrage pour béton désactivé, de massifs de panneaux et de mise à la cote de tampons ... Le Conseil autorise la signature de cet avenant.

(*) initialement prévus au lot n° 3 – Espaces verts et mobilier

Concernant ce chantier, il a d'autre part été constaté que les poteaux inox étaient mal scellés, et ceux qui sont escamotables sont très difficilement manoeuvrables. Les TP EIFFAGE-MIGNE doivent revoir l'ensemble des fixations de ces poteaux.

LOT N° 3 – ESPACES VERTS ET MOBILIER – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA NOUE - ATTRIBUTION DU MARCHE

La consultation d'entreprises relative au lot n° 3, espaces verts et mobilier s'est déroulée du 12 Août au 16 Septembre 2019. Quatre entreprises ont remis des offres (CAJEV de la ROCHE SUR YON, MARMIN des ESSARTS, BROSSEAU de BOUFFERE, et CAP PAYSAGE de la BOISSIERE) ; celles-ci ont été analysées par l'Agence de Services aux Collectivités qui assiste la Commune sur cette opération. Après présentation du rapport qui fait état de devis très différents, le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise BROSSEAU Paysagiste de BOUFFERE (Vendée), pour un montant s'élevant à 29 504,48 euros HT, prestation supplémentaire éventuelle n° 1 de 2 304,98 euros HT incluse (il s'agit d'une table de pique-nique PMR en bois et des travaux préparatoires à son installation sur les espaces verts du Foyer Soleil). Pour rappel, le montant de l'estimation faite par le maître d'œuvre et l'architecte paysagiste était de 46 795 euros ht. En marge de ce dossier, il a été rappelé que la réalisation des pelouses aux abords de la mairie et de la salle du Foyer Soleil, sera confiée à la Sté CAP PAYSAGE de la BOISSIERE, de même que des travaux de gros entretien sur les espaces verts du Val de la Biroterie, et du Domaine du Rivage. Une demande de devis a en outre été déposée auprès des TP EIFFAGE-MIGNE pour la construction d'une voie d'accès en enrobé, du parvis de la mairie à l'accès à la porte de la chaufferie, afin de faciliter l'accès du camion de livraison de granulés bois, au moment des livraisons, ainsi que d'un cheminement piétons autour de la mairie.

ASCLV – PROJET DE CONVENTION - ETUDE DE FAISABILITE - REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite aux problèmes rencontrés ces derniers mois sur la couverture de la salle polyvalente, et au constat de l'aspect vieillissant des bardages extérieurs du bâtiment, il avait été demandé à l'Agence de Services aux Collectivités de Vendée (ASCLV) de proposer une convention d'étude de faisabilité pour un projet de réhabilitation des lieux sur le long terme. Le Conseil, invité à décider s'il donne suite à cette offre d'intervention, du même type que celle effectuée il y a deux ans pour la salle omnisports, autorise la signature de cette convention pour un forfait d'honoraires de 3 500 euros ht. Le Conseil d'Administration de l'ASCLV devrait être en mesure de valider ce soutien lors de sa réunion du mois de Décembre 2019. En attendant, et afin de pallier dans l'urgence au problème de fuite au-dessus de la salle située à l'étage de la salle, la Sté RAVELEAU de CHAVAGNES a été contactée pour proposer une solution de réparation urgente ; un devis sera établi très rapidement. Cette entreprise va également remettre un devis pour la réfection de la zinguerie et d'une partie de la couverture de l'ancien presbytère, qui abrite aujourd'hui l'agence postale, la bibliothèque, l'accueil-jeunes, l'accueil paroissial et la salle des associations. Enfin, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN de MONTAIGU-VENDEE va mettre en place ces prochaines semaines la gestion distante du chauffage de la salle, et le câblage (datas-électricité) pour alimenter un éventuel futur tableau d'information électronique, devant la mairie.

CC TMR - GROUPEMENTS DE COMMANDES

Sur sollicitation de la Communauté de Communes, le Conseil autorise l'adhésion de la Commune aux groupements de commandes suivants :

Inspection de réception des réseaux neufs d'assainissement

Ce marché vise à vérifier la bonne exécution des travaux d'assainissement par les entreprises (différents essais : compactage, curage, caméra, tests d'étanchéité) et représente un minimum nécessaire à l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau. Ce type de marché simplifie également les procédures pour le maître d'œuvre, permet d'établir des estimatifs précis des coûts des essais de contrôle, et enfin, réduit les temps d'intervention de ce type de société.

Concernant la BOISSIERE, ces prestations ont été mises en œuvre l'an dernier, notamment pour la construction du réseau de refoulement des eaux usées de la Ronde, et la réfection du réseau de collecte des eaux usées de la rue du Stade.

Le calendrier : il est envisagé de constituer la convention de groupement en novembre / décembre 2019, pour une consultation des entreprises début 2020.

Acquisition de systèmes d'impression

La Communauté de Communes dispose actuellement de la compétence informatique (et autres matériels associés), qui lui a été attribuée par les Communes membres. Terres de Montaigu va dans ce cadre prochainement lancer un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de systèmes d'impressions informatiques et prestations de maintenance annexes.

Cette consultation sera lancée sous la forme d'un groupement de commandes conclu entre l'intercommunalité et les communes du territoire, dont le coordonnateur sera Terres de MONTAIGU.

Les matériels fournis permettront le renouvellement et l'évolution du parc des systèmes d'impressions des différentes entités, actuellement en location (*). L'économie réalisée en choisissant l'achat plutôt que la location, paraît par ailleurs intéressante par rapport à la location, tant pour la Communauté de Communes qui finance actuellement les redevances locatives, que pour les Communes qui ont en charge la maintenance-entretien associés.

Les prestations attendues complémentaires à l'acquisition du matériel sont les suivantes :

- Installation du matériel sur les sites,
- Connexion du logiciel au réseau (tests),
- Formation des utilisateurs,
- Maintenance préventive et curative comprenant la fourniture et la livraison des consommables tels que les cartouches d'encre, agrafes, ...,
- Fourniture des logiciels de supervision.

Le titulaire aura également à sa charge l'enlèvement des anciens matériels.

(* le système fonctionnait sans groupement de commandes, jusqu'à présent.

PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2018

Le Conseil Municipal prend acte, après présentation, des différents rapports d'activités 2018 intercommunaux à savoir :

. Général

Le rapport d'activités principal de la Communauté de Communes, tous services confondus (voir le résumé en annexe n° 1),

. Assainissement collectif et non collectif

Le rapport d'activités lié à la gestion de l'assainissement collectif des Communes de la périphérie de l'agglomération de MONTAIGU, aujourd'hui MONTAIGU-VENDEE, ainsi qu'à la gestion de l'assainissement non collectif de l'ensemble des Communes membres (contrôles ...) (voir le résumé en annexe n° 2).

. Déchets

Le rapport d'activités concernant le service de collecte et d'éliminations des déchets, ainsi que du tri sélectif (voir le résumé en annexe n° 3)

FIXATION DES TARIFS LIES A L'ASSAINISSEMENT POUR 2020

Redevance d'assainissement

A la demande de SUEZ EAU France, délégataire du syndicat Vendée Eau et de la Commune pour la gestion du recouvrement de la redevance d'assainissement, et au regard des derniers « développements » (⊗) concernant le transfert à l'intercommunalité de la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} Janvier 2020, le Conseil, invité à fixer les tarifs 2020, décide de reconduire ceux appliqués en 2019 (voir ci-dessous).

(⊗) la loi Engagement et Proximité qui devrait être votée ces prochaines semaines par le Parlement permettra désormais aux intercommunalités et à leurs communes membres de s'opposer par délibération, après promulgation du texte, à ce transfert avant la fin de cette année, pour le repousser au plus tard à 2026 Le Conseil sera donc amené à se prononcer sur le sujet en Novembre ou en Décembre 2019.

TARIFS 2020

Abonnement (TVA de 10 %) :

*** Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau :**

- **Base** : Un forfait fixe de 44,00 euros TTC par foyer (soit 40,00 euros HT par foyer), la consommation réelle d'eau constatée servant de base à la facturation de la partie variable.

*** Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau et (ou) disposant d'une autre source d'approvisionnement en eau (puits ...) :**

- **Base** : Un forfait fixe de 44,00 euros TTC par foyer (soit 40,00 euros HT par foyer), la consommation réelle d'eau constatée servant par défaut de base à la facturation de la partie variable, un minimum forfaitaire de 30 m³ par personne présente au foyer étant néanmoins facturé.

Consommation (TVA de 10 %) :

- **1,5555 euros TTC/m³, soit 1,4141 euros HT/m³** pour une consommation (forfait minimum compris) inférieure ou égale à 40 m³,

- **2,5071 euros TTC/m³, soit 2,2792 euros HT/m³** pour une consommation (forfait minimum compris) supérieure à 40 m³.

PFAC (Participation Financière pour l'Assainissement Collectif) (°)

Elle est également maintenue à 1 700 euros nets. Pour information, sur l'année 2018, huit participations ont été facturées pour un total de produit de 13 200 euros nets (12 en 2017, pour 19 000 euros nets ... etc).

(°) pour les constructions édifiées postérieurement à la réalisation du réseau (ex., en lotissement d'habitations, ou dans le bourg, pour les constructions réalisées sur des parcelles détachées de propriétés existantes).

RAPPEL : les frais de branchement à l'égout sont depuis le courant de l'année 2018 mis en recouvrement auprès de demandeurs, à hauteur des montants facturés par l'entreprise de TP EIFFAGE-MIGNE, titulaire du marché attribué dans le cadre du groupement de commandes intercommunal auquel la BOISSIERE adhère, pour la construction de ces branchements aux réseaux publics de collecte des eaux usées et de collecte des eaux pluviales.

VALIDATION DU TABLEAU DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES 2019

Suite à la fusion des deux communautés de communes en janvier 2017, la nouvelle communauté de communes disposait de deux ans pour harmoniser les compétences petite-enfance, enfance et jeunesse.

Les statuts de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière ont par ailleurs été modifiés notamment au titre des compétences supplémentaires portant sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et ce à compter du 1er janvier 2019 (arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3- 591 en date du 26 octobre 2018).

Au-delà, de la question de la répartition des compétences, il a été fait le choix d'identifier les enjeux propres à chaque thématique par la réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif. Ce diagnostic a abouti au vote par le conseil communautaire en décembre 2018 d'un ambitieux Plan Jeunesse et Familles 2019 – 2022, composé de 38 actions. Ce plan comporte trois approches déclinées en sept axes :

- Une approche globale : Appréhender globalement l'enfant, sa famille et son environnement ;

- Une approche par public : S'éveiller (0-3 ans), Grandir (3-10 ans), Devenir adulte (11-25 ans), Être parent ;
- Une approche complémentaire : Accéder aux services et aux droits et participer à la vie locale.

Les transferts de charges des communes vers la communauté de communes concernent les compétences suivantes :

L'aide financière aux associations d'assistantes maternelles :

Le transfert des subventions aux associations d'assistantes maternelles concerne uniquement les communes de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

L'aide sociale en matière de transport scolaire par l'intermédiaire des autorités organisatrices de second rang (AO2) :

Le transfert des subventions aux associations gestionnaires de service de transport scolaire concerne uniquement les communes de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

Les structures d'animation jeunesse :

Le transfert de la compétence jeunesse dans sa globalité concerne l'ensemble des communes.

Les restitutions de charges de la communauté de communes vers les communes concernent les compétences suivantes :

Les structures d'accueil de la petite enfance

La restitution des subventions aux associations gestionnaires de service de petite enfance, halte-garderie, concerne les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Les structures d'accueil de l'enfance

La restitution des subventions aux associations gestionnaires de service d'enfance, accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires, concerne les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

En synthèse, voici les modifications proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui sont acceptées par les élus. Pour la BOISSIERE, l'allocation compensatrice (*) versée annuellement par la Communauté de Communes sera donc réduite dès cette année de 234 089,10 euros à 221 377,80 euros.

Communes (Données 2019)	AC Annuelle 01/01/19	Halte- Garderie Itinérante	Halte- Garderie	Enfance (ALSH)	Assistantes maternelles	Transport scolaire	Jeunesse	Différence	AC annuelle réelle au 31/12/2019
La Bernardière	194 494,30 €								194 494,30 €
La Boissière-de-Montaigu	234 089,10 €				-171,00 €	-898,00 €	-11 642,30 €	-12 711,30 €	221 377,80 €
La Bruffière	889 965,70 €				-120,00 €	-8 866,96 €	-68 365,00 €	-77 351,96 €	812 613,74 €
Cugand	687 201,40 €								687 201,40 €
L'Herbergement	312 899,28 €	9 629,00 €		43 590,34 €			-26 787,00 €	26 432,34 €	339 331,62 €
Montaigu-Vendée	4 300 313,99 €				-1 800,00 €	-20 585,00 €	-237 825,83 €	-260 210,83 €	4 040 103,16 €
Montréverd	66 349,36 €	19 253,00 €		62 515,65 €			-28 313,00 €	53 455,65 €	119 805,01 €
Rocheservière	178 868,08 €	4 812,00 €		74 072,93 €			-26 264,00 €	52 620,93 €	231 489,01 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	216 365,66 €		33 092,52 €	90 237,25 €			-28 810,19 €	94 519,58 €	310 885,24 €
Treize-Septiers	575 593,40 €				-260,00 €	-3 675,15 €	-45 100,00 €	-49 035,15 €	526 558,25 €
TOTAL	7 656 140,27 €	33 694,00 €	33 092,52 €	270 416,17 €	-2 351,00 €	-34 025,11 €	-473 107,32 €	-172 280,74 €	7 483 859,53 €

(*) de taxe professionnelle, mise en place il y a plusieurs années, lors de l'instauration de la taxe professionnelle unique au niveau intercommunal, et de l'arrêt de sa perception au niveau communal.

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activités annuel 2018

Rapport d'activités annuel 2018

• La fin du travail sur l'harmonisation des compétences

⇒ Adoption de la politique lecture publique :

- ☑ 15 bibliothèques – médiathèques communales
- ☑ 1 médiathèque intercommunale
- ☑ 10 000 inscrits dans les bibliothèques sur le territoire

⇒ Adoption du plan jeunesse et familles :

- ☑ 16 réunions de travail
- ☑ 200 participants aux réunions de travail
- ☑ 7 235 familles avec enfants de - de 25 ans concernés par le plan

Rapport d'activités annuel 2018

- **La travail prospectif et réglementaire au service du développement harmonieux du territoire**

- ⇒ **Arrêt des 2 PLUi :**

- 1 RLPI en cours d'élaboration

- 434 logements à produire / an pour accompagner la croissance démographique

- ⇒ **Programme Local de l'Habitat en cours de construction**

- 1 800 logements sur le territoire

- 342 logements commencés / an en moyenne entre 2007 et 2015

- ⇒ **Plan Climat Air et Energie**

Rapport d'activités annuel 2018

- **L'ouverture de nouveaux services**

- ⇒ **Aire d'accueil des gens du voyage**

- ☑ 86 personnes accueillies en 2018

- ☑ 21% d'occupation sur les 4 derniers mois de l'année

- ⇒ **Police Municipale intercommunale**

- ☑ 580 patrouilles de surveillance sur le dernier trimestre

- ☑ 109 interventions sur des problèmes d'environnement

Rapport d'activités annuel 2018

- **Les services délivrés aux communes par la communauté de communes**
 - ⇒ **Instruction des autorisations d'urbanisme** 3 598 actes instruits en 2018
 - ⇒ **Planification**
 - ⇒ **Bureau d'études** 4,6 M € TTC de travaux communaux suivis | 85 dossiers en études
 - ⇒ **SIG : Système d'Information Géographique**
 - ⇒ **Commission de sécurité** 61 soit +34% de visites par rapport à 2017 | 167 ERP contrôlés tous les 3 ou 5 ans
 - ⇒ **Fourrière animale**
 - ⇒ **L'informatique, la téléphonie** 200 sites | 840 utilisateurs
 - ⇒ **L'informatisation des écoles publiques** 210 interventions dans les écoles

Rapport d'activités annuel 2018

- ⇒ **Déchèteries** 57 600 passages **et Valorétrie** 20 500 visiteurs
- ⇒ **Assainissement collectif** 121 contrôles de raccordement **et non collectif** 4 115 installations | 57% du parc au fonctionnement satisfaisant
- ⇒ **Développement économique** 37 zones | 15 terrains vendus | 25 000 € de subventions programmées
- ⇒ **Contrat Local de Santé** 20 nouveaux professionnels de santé depuis le début du projet de territoire de la maison de santé
- ⇒ **Équipements culturels** 42 450 entrées au cinéma | +10% places vendues au Théâtre de Thalie | 3 564 visiteurs au Site Saint-Sauveur | 295 élèves au conservatoire
- ⇒ **Équipements sportifs** 3 240 élèves à la Piscine | 3 058 à Léonard de Vinci | 2 300 à Maxime Bossis
- ⇒ **Équipements touristiques** +2% fréquentation à l'office de tourisme | 19 027 visiteurs à la Maison de la Rivière



La Bernardière



Cugand

La Boissière-de-Montaigu

La Bruffière



L'Herbergement





Boufféré



Montaigu

La Guyonnière

Saint-Hilaire-de-Loulay



Saint-Georges-de-Montaigu



10

6

7

8

9



Saint-Sulpice-le-Verdon



Mormaison



Saint-André-Treize-Voies

Rocheservière



Saint-Philbert-de-Bouaine



Treize-Septiers





ASSAINISSEMENT

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité
du service public d'assainissement collectif et
non collectif

Rapport 2018 : Assainissement collectif

• Bilan hydraulique

- Volume traité STEP : **625 799 m³**
(+47 % / 2017)
- Transfert Boufféré : **44 482 m³**
(à partir du 1/10/2018)
- Volume d'eaux parasites : **240 286 m³**
(+45% / 2017)
- Volume facturé (redevances) : **341 031 m³**
(+6 % / 2017)
- **3 706** contrats actifs (+1,5% / 2017)

- Charge hydraulique 2018 = **11 430 EH**
= **77%** de la capacité nominale hydraulique

• Bilan organique

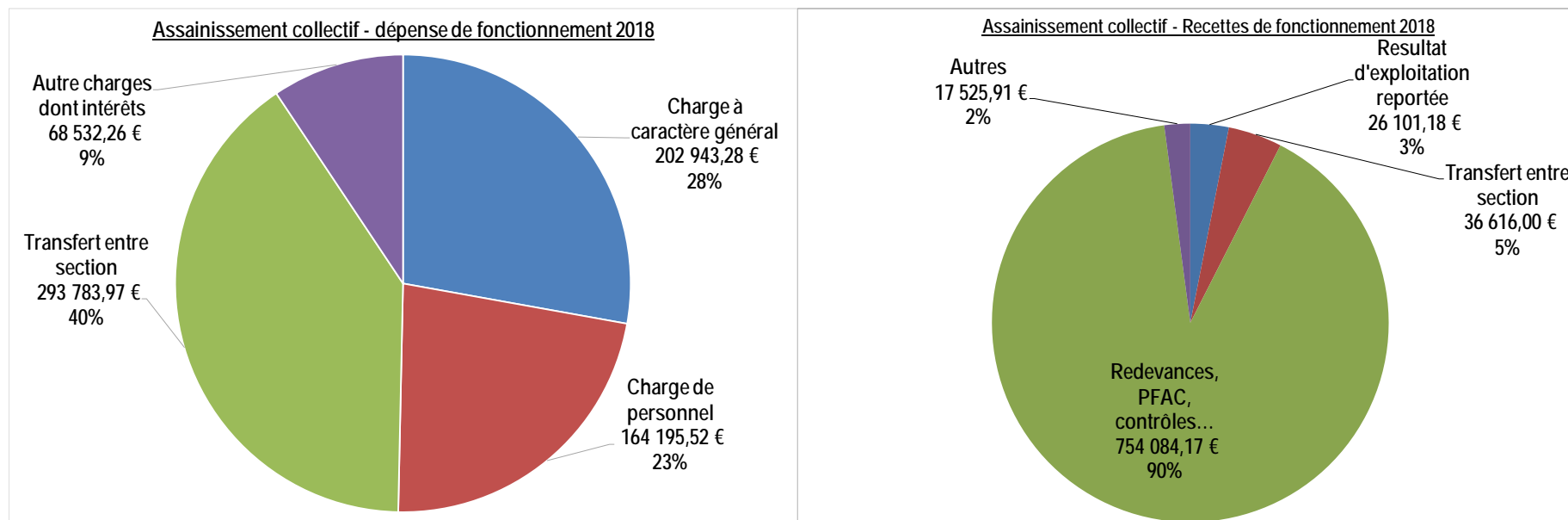
- Rejet : 100% conforme
- Optimisation STEP : **0,68kWH/m³ traité**

- Charge organique globale 2018 : **6 190 EH**
= **41 %** de la capacité nominale organique

- ⑩ Avant transfert Boufféré : **5 335 EH**
- ⑩ Après transfert Boufféré : **8 757 EH**

Rapport 2018 : Assainissement collectif

• Compte administratif 2018

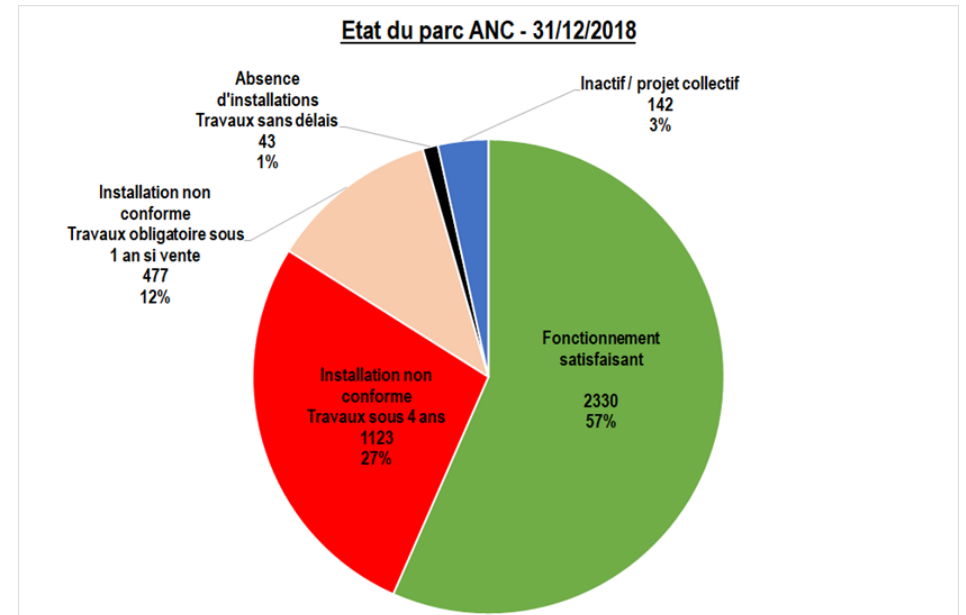


- Clôture budget de fonctionnement : **+ 104 872 € HT** (hors report recette transfert Boufféré 2018 = **23 575 € HT**)
- Clôture budget d'investissement : **- 91 146 € HT** → recours à l'emprunt en 2019
- **Tarifs** : pas de changement en 2018
- **Montant total pour 120 m³** (y compris part Agence de l'eau) : **279,40 € TTC**

Rapport 2018 : Assainissement non collectif

• Etat du parc

- **4 115 ANC** (+0,6% / 2017)
- **817 contrôles** (+49% / 2017)
 - 105 contrôles conception
 - 88 contrôles réalisation
 - 9 avenants « conception/réalisation »
 - 522 contrôles périodiques
 - 93 contrôles « vente »
- dont **160** contrôles Véolia
- Régie de **2 techniciens** depuis mai 2018
- **57 %** d'ANC au bon Fonctionnement → Stabilité causé par le déclassement d'installation
- **43** immeubles sans ANC

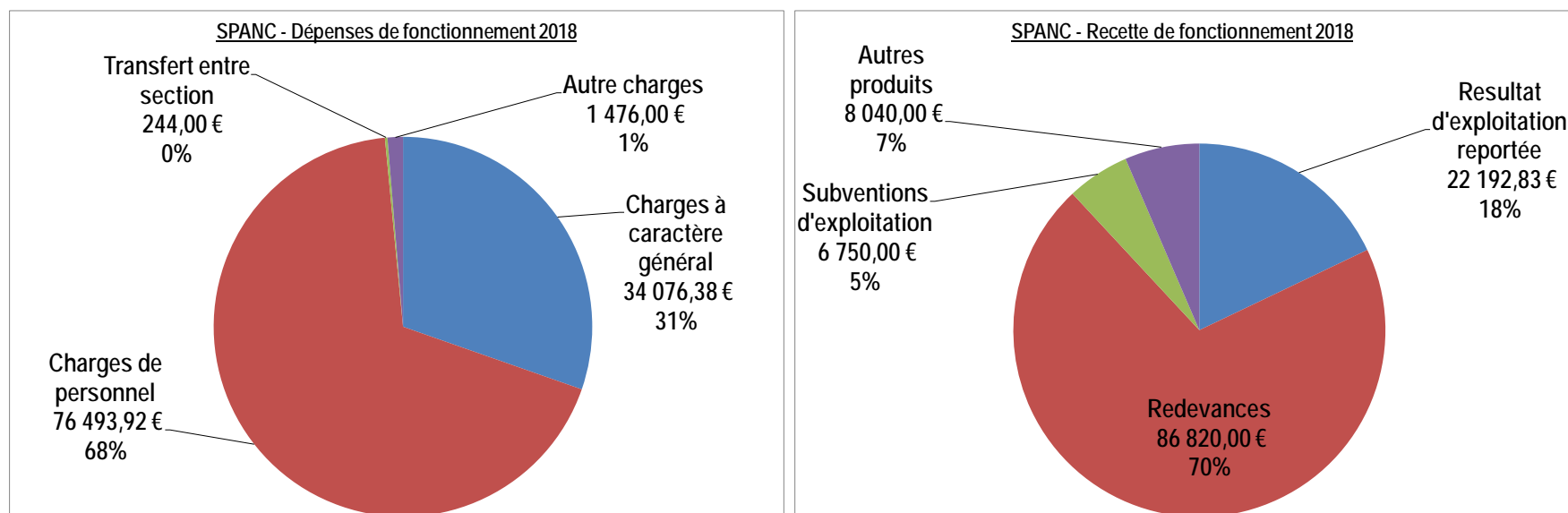


• Service vidange

- **Été 2018** : **19** interventions - **40 m³** vidangés

Rapport 2018 : Assainissement non collectif

• Compte administratif 2018



- Clôture budget de fonctionnement : **+ 11 512 € HT**
- Clôture budget d'investissement : **+ 6 612 € HT**



ENVIRONNEMENT

Rapport d'activités annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport 2018 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

- Quantités collectées en 2018



- **Le tri à la Maison** (emballages, verres, papier, textiles) : **107 kg / hab. / an**

(Vendée 2018 hors textiles : 103 kg / hab. / an | TdM 2017 : 102 kg / hab. / an)

➡ + 215 tonnes d'emballages / à 2017

- **Les ordures ménagères** (et assimilées) **résiduelles** : **104 kg / hab. / an soit 5 132 tonnes**

(Vendée 2018 : 146 kg / hab. / an | TdM 2017 : 107 kg / hab. / an)

- **Le tri en déchèterie** : **195 kg / hab. / an soit 9 604 tonnes**

(Vendée 2018 : 342 kg / hab. / an | TdM 2017 : 189 kg / hab. / an)

- **Taux de présentation moyen des bacs OM :**

➡ 1 levée toutes les 9 semaines

Redevance
moyenne par
habitant
50 € / an

Rapport 2018 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Les déchèteries

- 57 617 entrées en 2018 (55 217 en 2017)
- Bonnes performances de tri liées aux filières de valorisation et à l'accueil :
 - ➔ **Déchet ultime** (« tout venant ») = **seulement 15 % des déchets**
TdM : 30 kg / hab. / an | Vendée : 48 kg / hab. / an
- 378 professionnels utilisent la déchèterie (15 % du tonnage total)
 - ➔ *Facturation des dépôts : 106 137 €*

La valorétrie

- 206 visiteurs en moyenne par vente
- 1 240 € de recette moyenne par vente
- 91 000 objets ont trouvé une seconde vie
- 124 318 € de chiffre d'affaire en 2018
(perspective 2019 : 160 000 €) avec ouverture supplémentaire

